

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021

Le trente juin deux mille vingt et un, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme PACHECO Nathalie, M. PIHUIT Arnaud, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne Cécile, Mme BEAUSSIRE Mélanie, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, Mme LEGRY Christèle.

Absent excusé : M. MAGRAS André donne pouvoir à Mme BEAUSSIRE Mélanie, Mme LAMBERT Mélanie donne pouvoir à M. BOSCHER Matthieu

Secrétaire de séance : Mme BOYER Pia.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2021.

I – CCVIA : APPROBATION DE LA NOUVELLE CHARTRE DE GOUVERNANCE PLUi

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'en 2017, les 19 communes membres ont signé une Charte de gouvernance « Elaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au service du Projet de territoire du Val d'Ille - Aubigné ». Cette charte a pour objectif d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel pour l'élaboration et le suivi du PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille- Aubigné.

La première modification du PLUi a mis en évidence le besoin de préciser le processus décisionnel lors des procédures d'évolution du PLUi. Les évolutions de la charte de gouvernance ont été débattues en conférence des maires du 3 mars 2021 et approuvées par le Conseil communautaire du 11 mai 2021.

La nouvelle Charte de gouvernance doit être approuvée par le Conseil municipal en vue de sa signature.

Remarque : les demandes de modifications et d'adaptations du règlement écrit et graphique au contexte local des communes doivent être prises en compte en amont de la création et la diffusion des textes et cartes mises en consultation lors de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et sous réserve de la prise en compte de la remarque ci-dessus, le Conseil municipal approuve la nouvelle charte de gouvernance PLUi.

II – CCVIA : AVIS SUR PROJET DE TERRITOIRE 2021 /2026

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un projet de territoire 2021 / 2026 est arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné depuis le 08 juin 2021.

Avec objectif d'une approbation définitive en conseil communautaire de septembre 2021, il est demandé aux communes d'émettre un avis sur le projet avant le 30 juillet 2021.

Après en avoir débattu, le conseil municipal demande à ce que

Dans **AXE 1 : UN TERRITOIRE DURABLE,**
 RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AVEC TOUS LES ACTEURS,
 Thématiques opérationnelles :

soit ajouté **favoriser les projets citoyens de production d'énergies renouvelables**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la version arrêtée du projet de territoire 2021 / 2026 du 08 juin 2021 sous réserve de la prise en compte de la modification ci-dessus.

III – CCVIA : FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il reste un reliquat de fonds de concours sur la période 2018 /2021 de 46 470,00 € versé par la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

- Considérant que le solde du fonds de concours s'élève à 46 470,00 € sur la période 2018/ 2021,

- Considérant que le reste à charge pour la commune après versement de la subvention devra être supérieur ou égal au fonds de concours versé par la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné,
Le Conseil municipal sollicite un fonds de concours de 43 635,68 € auprès de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné sur les opérations suivantes :

Opérations : Réalisation	Projet	Autofinancement	Fonds de concours	
Rénovation thermique de 2 classes à l'école Pierre Marie Chollet		45 484,54 €	22 742,27 €	
Réalisation Démolition Reconstruction cheminée		9 666,13 €	4 833,06 €	
Voirie 2020 Equipement voirie Modernisation voirie		1 055,57 € 12 240,00 €	527,78 € 6 120,00 €	
Voirie 2019 Equipements voirie Modernisation voirie		4 227,54 € 10 125,00 €	2 113,77 € 5 062,50 €	
Voirie 2018 Aménagement voirie Entrée des Services techniques		4 472,60 €	2 236,30 €	
		87 271,58 €	43 635,68 €	

Le solde de 2 834,32 € sera sollicité ultérieurement sur un autre projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide et sollicite ces fonds de concours et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférent à cette demande.

IV – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : VALIDATION DU RÈGLEMENT SUITE A MISE EN RÉSEAU

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal, que la mise en réseau des médiathèques du Val d'Ille Aubigné au 31 août 2021 est reportée au 1^{er} janvier 2022. Le règlement intérieur de la Bibliothèque de Feins, membre du réseau sera validé ultérieurement.

V – SDE 35 : CHOIX DE L'OFFRE D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ SUITE A CONSULTATION POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURES D'ÉLECTRICITÉ POUR LA PÉRIODE 2023 / 2025

Monsieur Jean-Yves HONORÉ informe les membres du Conseil municipal qu'une consultation pour le marché de fourniture d'électricité pour la période 2023 /2025 est lancée à l'automne 2021.

Lors du recensement à l'ensemble des sites à intégrer aux futurs marchés, il est demandé de se positionner sur l'origine de l'électricité souhaitée. Afin de soutenir la transition énergétique, le groupement d'achat du SDE 35 fait évoluer ses offres pour vous accompagner dans un achat d'électricité « plus vert » pour alimenter le patrimoine :

L'offre standard 30 intègre désormais une base de 30 % des garanties d'origine (GO) renouvelables (surcoût faible de l'ordre de + 0,15 %).

L'offre standard 100 permet d'aller un peu plus loin avec 100 % de la consommation couverte par des garanties d'origines (surcoût de l'ordre de + 0,5 %).

L'offre à Haute Valeur Environnementale (HVE) qui porte un objectif d'additionnalité; cela signifie que l'argent de la facture finance directement la transition énergétique en contribuant à l'émergence de nouvelles installations de production (surcoût de l'ordre de + 15 % à + 30 % pour les sites C4 – C5). C4 ancien tarif jaune et C5 ancien tarif

Après en avoir délibéré, à la majorité, 10 voix pour, 3 voix contre (positionnement sur l'offre standard 100), le Conseil municipal se positionne sur l'offre standard 30.

VI – MODERNISATION DE VOIRIE : POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ fait part aux membres du Conseil municipal que des travaux de modernisation de voirie sont à entreprendre. Trois devis sont présentés :

Entreprise de travaux publics et privés LEHAGRE d'un montant hors taxe de	11 250.00 €
Ouest TP Travaux publics	12 300.00 €
Entr'Am Travaux publics	11 400.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise LEHAGRE tout en lui demandant de garantir les délais pour les travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII – CONVENTION DE PARTICIPATION RASED / CONVENTION ALSH SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les frais de fonctionnement pour le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté), composé d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée, sont pris en charge depuis 2017 par la Commune de Saint Aubin d'Aubigné.

Une convention de 3 ans (2017 / 2019) avait été établie avec les communes en fixant une contribution au budget du RASED à hauteur de 1,50 € par élève.

La commune de Saint Aubin d'Aubigné propose le renouvellement de la convention pour les années 2020 à 2022 sur la base de 1.50 € par élève. Sur cette base, le montant annuel sollicité auprès de chaque commune est le total des dépenses réalisées par le service RASED divisé par le nombre d'enfants communiqué chaque année par l'académie.

Le montant de la participation pour la commune de Feins est fixée à 69,29€ au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la commune de Saint Aubin d'Aubigné nous propose une convention qui a pour objectif de déterminer les conditions d'accueil des enfants à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). L'ALSH s'engage à accueillir les enfants de la commune de Feins sous condition de reverser une participation de 11 € par journée de présence et 5.50 € par demi-journée de présence.

La commune de Feins accepte ces conditions de reversement de participation financière **que sur la période de fermeture de l'ALSH Feins/Andouillé Neuville et Gahard.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention sous condition de reversement de participation financière que sur la période de fermeture de l'ALSH Feins/Andouillé Neuville et Gahard.

VIII – SALLE MULTIFONCTION : PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que, suite à l'étude d'ENERGIV 35 présentant le potentiel photovoltaïque sur le toit de la future salle multifonction (puissance installée 36kWc , production : 1009 kWh/Kwc/an production annuelle : 36,31 Mwh/an, équivalent à la consommation de 5 sites résidentiels par an) et sa décision de ne pas proposer une offre de location de toiture, une rencontre avec la SCIC-SAS la coopérative des survoltés de Guipel (association ENERGUIPEL) permet d'envisager 3 scénarios.

1 - la commune porte 100 % du projet,

2 – portage du projet avec une répartition 50/50 entre la SCIC et la commune,

3 – la SCIC porte 100 % du projet via une COT (Convention d'Occupation Temporaire du domaine public)

La SCIC développe des projets citoyens dans lesquels les sociétaires (collectivités locales, citoyens intéressés) sont engagés dans la transition énergétique.

Dans le cadre d'une COT, le propriétaire du bâtiment doit réaliser un avis de publicité « Convention Occupation Temporaire », puis opérer une sélection des potentiels candidats. Ensuite interviendront la signature d'une COT, étude technique, le choix des matériauxetc ...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide que le projet soit porté à 100 % par une SCIC pour le développement d'un projet citoyen, valide le lancement d'un avis de publicité, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX – TARIF CANTINE GARDERIE : ANNÉE SCOLAIRE 2021 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification suivante des services périscolaires 2021/2022 :

GARDERIE	TARIFS
Matin ½ h	0,75 €
Soir ½ h	0,75 €

Garderie du soir : **15 €** seront appliqués à la facturation de la garderie du soir pour tout dépassement horaire répété et non justifié après **l'heure de fermeture**. **Vu le contexte actuel, des changements peuvent s'opérer, pour autant les familles seront informées**. Ce tarif sera appliqué en cas de dépassements répétés, sans avertissement, ni justification préalable auprès des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification de la garderie proposée pour l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification modulée suivante pour le restaurant scolaire année 2021/2022 :

N° de la tranche	Tranche de QF des familles	Modulation à appliquer sur le tarif base	Prix du repas scolaire
1	< 500 €	- 20 %	2,96 €
2	501 -700 €	- 10 %	3,33 €
3	701 – 900 €	Tarif de base	3,70 €
4	901 – 1100 €	5 %	3,89 €
5	1101 - 1500 €	10 %	4,07 €
6	> 1501 € et hors QF	15 %	4,26 €
RESTAURANT SCOLAIRE (tarifs de base)			
Repas de base enfant avant application QF			3,70 €
Repas adulte (tarif unique)			5,00 €
Personnel communal			3,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification modulée pour le restaurant scolaire pour l'année 2021/2022 telle que présentée ci-dessus.

Surfacturation

La municipalité acte le principe de surcoût de facturation de 100 % dans le cadre de non-inscription à la cantine ou inscription le jour même et de 50 % dans le cadre d'inscription la veille pour le lendemain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer le principe de surfacturation pour le restaurant scolaire année 2021/2022 telle que présentée ci-dessus.

X – CLIC CODEM

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le CLIC (Comité local d'information et de coordination) / CODEM (Comité d'Observation de la Dépendance et de la Médiation) demande un représentant de la mairie.

Mme Nathalie PACHECO est nommée représentant CLIC / CODEM

X QUESTIONS DIVERSES

Salle Multifonction : estimation prévisionnelle de la consommation

Deux devis ont été reçus concernant l'estimation prévisionnelle de la consommation énergétique. Le premier devis (pour un montant de 1560€ HT) a été choisi face à la deuxième proposition (pour un montant de 3 060 € HT) qui porte sur des études de bâtiments dont la fréquentation intérieure (nombre de personnes, durée hebdomadaire de présence, présence en fonction des saisons...) est connue et peut être anticipée financièrement.

Salle Multifonction - CRTE - Bien vivre en Bretagne : Le projet de la salle multifonction a été inscrit ce jour dans le dispositif 2021 d'accompagnement des territoires sur les transitions, les centralités et les services. Ce dispositif est géré par la communauté de communes et recense les projets communaux et intercommunaux susceptibles de répondre aux critères déterminés par la Région Bretagne.

Projet déviation de Montreuil sur Ille

La mairie de Montreuil sur Ille a présenté un nouveau projet de déviation lui permettant d'interdire toute circulation de poids lourds dans sa rue des écoles, et qui impacte Feins, Aubigné, Saint Médard sur Ille, Sens de Bretagne, Guipel. Après discussion, le conseil municipal refuse ce plan de déviation.

Conseil des sages : le Compte Rendu du conseil des sages 11 juin 2021 est présenté.

Eolien : visio conférence VOLTALIA 8 juillet 2021 à 18h30 concernant le projet de Sens de Bretagne

Stationnement Rue des écoles : Certains véhicules stationnent rue des écoles et empiètent sur la voie de circulation. Afin d'éviter que les piétons ne soient obligés de se déplacer sur la rue, une interdiction de stationner entre le 4 et le 14 rue des écoles va être mise en place

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures 05 minutes.

Prochaine réunion le mercredi 1 septembre 2021.